

**Rapport succinct sur les événements survenus en Belgique  
concernant les juifs durant l'occupation. pour le Dr Kuhl.**

---

Le petit livre la vérité sur les juifs donne un récit assez complet sur les événements principaux, il n'y a pas beaucoup à y ajouter. L'association des juifs en Belgique créée par ordre de l'occupant s'est occupée malgré un contrôle très sévère de celui-ci de porter aide et assistance à la population juive en créant des écoles juives, hômes pour enfants et pour vieillards. Interventions entre le gouvernement Belge existant et la Gestapo pour faire relâcher des internés du camp de Malines, souvent avec le plus grand succès, maintenir le contact avec la Suisse pour les certificats Palestiniens, moyennant quoi les possesseurs de tels certificats n'étaient pas déportés; distribution de fonds mise à sa disposition en partie par la population juive de Belgique, en partie par des fonds versés par l'état Belge. A côté de cela fonctionnait une organisation clandestine qui s'occupait de cacher des enfants et de pourvoir à leur entretien. Le nombre d'enfants ainsi cachés s'élevait à 2000, tandis qu'officiellement 600 enfants se trouvaient dans les hômes au nombre de 5. Ces hômes existent encore actuellement, car ces enfants ont eus pour la plupart les parents déportés. Actuellement ces enfants en âge scolaire fréquentent de nouveau les écoles communales, et il existe un projet pour nommer au sein du gouvernement Belge un tuteur pour tous les enfants dont les parents sont momentanément absents. Inutile de mentionner que ces enfants bien nourris et plus ou moins bien habillés par les soins de l'oeuvre nationale de l'enfance, manquent cependant d'un habillement convenable pour se présenter en classe et dans le monde comme d'autres enfants. De même le problème des vieillards est assez grave. Du temps de l'occupation l'état Belge connaissant la misère très grande des vieillards juifs, et sachant que lorsqu'ils étaient hébergés dans un asile la déportation leur fût épargnée, nous procurait des sommes assez importantes. A présent comme de juste l'assistance publique paye à ces personnes démunies de tout, parceque les Allemands leur ont tout pris une somme mensuelle de 420 francs, comme à tous les indigents Belges. Il est donc impossible pour eux de vivre avec un aussi petit montant, parceque contrairement aux Belges, qui ont toujours de la famille qui leur vient en aide, ou qui peuvent trouver une petite occupation légère, les juifs n'ont pas cet avantage, parceque souvent ils ne connaissent pas la langue, n'ont pas de famille, ni d'intérieur aussi misérable qu'il puisse être. L'érection d'un asile de vieillards juif subventionné par des fonds juifs est de toute nécessité. Il en existe un, mais celui-ci ne peut héberger que maximum 50 vieillards. Ceux qui ont été créés pendant l'occupation par l'association sont appelés à disparaître bientôt parceque les immeubles doivent être rendus aux propriétaires dont ils ont été réquisitionnés par les Allemands. Pour être complet, il faut ajouter qu'à ces personnes auxquelles les Allemands ont tout pris l'état Belge donnera au même titre qu'aux sinistrés de la guerre un petit mobilier de chambre à coucher, 2000 Frcs quelques vêtements et vivres, mais cela non plus ne suffira pas pour leur venir en aide efficacement. Je ne vois que la création d'un hôme durable.

Comment je vois le rapatriement.

A la question quoi faire avec les 6000 réfugiés venant de Belgique et se trouvant en ce moment en Suisse je dois répondre ce qui suit:  
s'il s'agit de Belges ayant habité en Belgique avant, naturellement aucune difficulté à prévoir. Lorsqu'il s'agit d'étrangers qui ont eu leur domicile autorisé en Belgique qui y ont exploité une entreprise commerciale je ne prévois pas non plus de difficultés sauf pour les Allemands, et encore cela n'est pas certain. Monsieur van Zeeland pourrait répondre mieux à cette question. Quant aux étrangers ne pouvant pas prouver des moyens d'existence je doute fort que la Belgique les admettra, même s'ils ont habité le pays avant la guerre.  
Quant à savoir si les personnes réfugiées en Suisse ont encore ici leur mobilier le cas devra être examiné individuellement.

La communauté Israélite de Bruxelles que je dirige avec quelques amis en l'absence d'autres administrateurs sera très heureuse pour se mettre à votre disposition pour enquêter sur chaque cas particulier que vous voudrez bien lui soumettre. Certes beaucoup de mobiliers ont été enlevés par les Allemands, mais dans certains appartements occupés par ceux-ci le mobilier est resté sur place et souvent en bon état, et actuellement occupés par les Anglais. De plus nous pouvons nous mettre en rapport avec la sûreté de l'état pour examen de ses dossiers, et voir si l'état autoriserait leur retour. Aucune tâche sera de trop pour nous pour venir en aide à vos réfugiés. Ce travail pourrait être entrepris dès à présent, cependant il n'est pas à conseiller à ces personnes de revenir avant la fin de la guerre vu le grand danger des bombes volantes dont nous sommes gratifiés en ce moment.

Aide gouvernementale. Je sais que l'état Belge examine en ce moment, sans doute avec l'aide d'autres pays comment venir en aide efficacement aux juifs qui sont démunis de tout, à seule fin de leur permettre de se remettre au travail. La catégorie de personnes d'âge moyenne qui pourraient travailler, se présentent à l'office du travail, mais généralement les donneurs de travail donnent la préférence aux travailleurs Belges, ce qui est compréhensible vu que le travail n'est pas encore abondant en Belgique par suite de manque de matières premières et aussi parce qu'ils n'aiment pas beaucoup d'avoir parmi leur personnel des étrangers ne connaissant pas la langue du pays. D'autre part les juifs préfèrent le commerce au travail manuel lourd qui est la principale occupation en ce moment.

Enfants : des rapports complets en ce qui concerne l'enfance juive en Belgique ont déjà été envoyés en Suisse et il est inutile que je m'étende plus longuement sur ce sujet.

La vie juive en Belgique. Durant l'occupation seule la synagogue de Bruxelles n'a pas un seul jour cessé de célébrer des offices, et malgré une tentative de la saccager de la part non pas des Allemands mais des individus à leur solde a été épargnée de la destruction et fait l'admiration des troupes alliées qui viennent en grand nombre assister aux services. Les juifs qui se sont cachés durant la dure occupation reviennent petit à petit à Bruxelles, ou la vie juive est très intense tandis qu'à Anvers elle est encore très précaire de même à Charleroi, Liège et Arlon. Malheureusement à Bruxelles les juifs étrangers, qui semblent n'avoir rien appris font beaucoup de bruit, et de la politique, ce qui n'est pas bien vu par le gouvernement Belge. Les Belges juifs ont toujours observé une attitude digne et discrète mais malheureusement ce sont les éléments étrangers qui sont entraînés

de tout faire pour attiser l'antisémitisme que 4 années d'occupation allemande n'ont pas manqués de semer dans l'esprit de la population, qui cependant dans un esprit de patriotisme intense et aussi d'humanité a tout fait pour venir en aide aux pauvres juifs persécutés.

Les administrations, y compris le bourgmestre Grauls, qui en ce moment est en prison pour avoir accepté cette fonction a été admirable. La population toute entière a aidé où et comment elle pouvait surtout en cachant les juifs même au péril de leur vie.

En ce moment les juifs Allemands sont les moins contents de leur sort. En effet durant l'occupation par suite de leur exclusion du Reich, ils étaient devenus appatride. A présent le gouvernement Belge n'a pas cru pouvoir leur continuer cette qualité. Leurs cartes d'identité ont été modifiées de telle manière qu'à présent ils ont tous reçus la nationalité allemande. De nombreuses protestations se sont élevées à ce sujet afin de leur maintenir la qualité d'appatride, mais il semble que le gouvernement ne veut pas modifier son point de vu. Toutefois ils ont obtenu un papier de protection, interdisant de les interner ou de les inquiéter d'aucune manière. Il semble aussi que leurs biens ne seront pas mis sous séquestre comme c'est le cas des personnes appartenant aux états ennemis. Mais ils s'opposent à redevenir Allemand.

Partis en Belgique Je ne puis dire quels sont les partis juifs en Belgique, mais je suppose que ce sont les mêmes qu'en Suisse. Le parti communiste juif, le parti sionniste, un de droite et un de gauche.

Nombre de juifs en Belgique avant pendant et après la guerre.

Approximativement ces chiffres s'établissent comme suit:

<u>avant</u>	<u>actuellement</u>	se composant à peu près comme suit		
60.000	25.000	3000 Belges	2000 Allemands	2000 divers
		18.000 polonais.		

il y eut 25 transports vers la Silésie soit environ 30.000 personnes hommes, femmes, enfants et vieillards. Environ 5000 sont partis soit en France soit en Suisse. De la France toutefois beaucoup ont encore été déportés ensuite.

En général les juifs Belges quoique fort dépouillés par les Allemands n'ont pas besoin de secours d'aucune sorte, les quelques cas qui existent peuvent être facilement solutionnés.

Bruxelles le 12 novembre 1944



S van den Berg

vice président.